

ANS Vie - Covéa
Association Nationale des Souscripteurs Vie Covéa
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
86-90 rue Saint-Lazare 75009 PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2025

AVIS DE CONVOCATION

Les adhérents de l'ANS Vie-Covéa sont convoqués en Assemblée générale mixte le **vendredi 27 juin 2025 à 14h**, au **Parc des Expositions et Congrès de Dijon** - 3 boulevard de Champagne, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PARTIE INFORMATIVE

- Présentation de l'activité de GMF Vie, MAAF Vie et MMA Vie
- De l'optimisation de la transmission par la clause bénéficiaire

PARTIE INSTITUTIONNELLE / VOTE DES RESOLUTIONS

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport du trésorier sur les opérations et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation de l'excédent de l'exercice
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 612-5 du code de commerce et approbation des termes dudit rapport
- Ratification de la cooptation d'administrateurs
- Elections d'administrateurs
- Délégation de l'Assemblée générale au Conseil d'administration relative aux modifications des contrats d'assurance de groupe
- Modifications de certaines dispositions de contrats d'assurance de groupe souscrits auprès de GMF Vie, MAAF Vie et MMA Vie / MMA Vie Assurances Mutuelles

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Modifications statutaires

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement de toutes formalités légales

Pour en savoir plus sur cette Assemblée, nous vous invitons à consulter le site internet de l'Association www.ansviecovea.org.

Le Président du Conseil d'administration

